



Retrait de points pendant annulation du permis

Par **popinou**, le **26/11/2012** à **21:14**

Bonjour, bonsoir à tous,

Il y a quelques mois je suis venu sur ce même forum afin de sauver mon permis et d'avoir des informations concernant la fameuse lettre 48 SI. Merci de votre aide.

Depuis mon permis a été annulé pour solde de points à 0 début janvier de cette année 2012 et je viens de récupérer celui ci ce mois ci (Novembre donc)

Cependant pour nuire à ma joie je viens de recevoir un commandement de payer concernant mes amendes majorées en 2010 et dont l'avis d'enregistrement au greffe est en 2010 voir même 2011 pour la dernière.

Hors il se trouve que d'après mon relevé intégral je n'avais déjà plus le permis depuis 2009 (non réception de la lettre 48 SI) je voudrais donc savoir si les différentes amendes si dessus ne vont pas faire fondre mon joli capital de 6 points que je me dois de garder précieusement.

Merci de votre aide... :) Je rappelle que les amendes ont toutes été majorées et qu'elles ont toutes un numéro d'enregistrement au greffe.

Par **Lag0**, le **26/11/2012** à **22:06**

Bonsoir,

Si les amendes sont majorées, les points correspondants ont déjà été retirés.

[citation]article L.223-1 du Code de la Route, « la réalité d'une infraction entraînant retrait de point est établie par le paiement d'une amende forfaitaire [s]ou l'émission du titre exécutoire de l'amende forfaitaire majorée[/s], l'exécution d'une composition pénale ou par une condamnation définitive. »[/citation]

Par **popinou**, le **26/11/2012** à **22:35**

Merci beaucoup Lag0 :)

Bonne soirée ! Vous venez de me redonner le sourire ;)

Cordialement,